A36-WP/77 AD/15 20/8/07

ASSEMBLÉE — 36° SESSION

COMMISSION ADMINISTRATIVE

Point 57 : Examen des dépenses, approbation des comptes et examen des rapports de vérification des comptes des exercices financiers 2004, 2005 et 2006

ÉTATS FINANCIERS ET RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES POUR L'EXERCICE 2005

(Note présentée par le Conseil de l'OACI)

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

La présente note soumet les états financiers de l'Organisation pour l'exercice 2005 ainsi que le rapport correspondant du Commissaire aux comptes (Document 9875). Les projets de résolution soumis à l'examen de l'Assemblée figurent à l'Appendice B.

Suite à donner : Le Conseil recommande à l'Assemblée :

- a) de prendre note du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de 2005 et des observations du Secrétaire général sur le rapport de vérification du Commissaire aux comptes qui figurent dans le Document 9875, ainsi que du rapport sur la mise en œuvre des recommandations du Commissaire aux comptes pour les exercices antérieurs (Appendice A);
- b) d'approuver les comptes apurés de l'Organisation qui figurent dans le Document 9875 ;
- c) d'approuver les comptes des projets du PNUD exécutés par l'Organisation (Tableau C des États financiers) :
- d) d'examiner les deux projets de résolution qui figurent dans l'Appendice B à la présente note.

Objectifs stratégiques :	La présente note de travail se rapporte à la Stratégie d'exécution de soutien n° 1 et ne se rapporte à aucun Objectif stratégique.
Incidences financières :	Sans objet.
Références :	Chapitre VIII, article 49, alinéa f), de la Convention Doc 9848, <i>Résolutions de l'Assemblée en vigueur</i> (au 8 octobre 2004) Doc 7515/12, <i>Règlement financier de l'OACI</i>

1. **INTRODUCTION**

- 1.1 La forme graphique et le contenu des états financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2005 ont subi de profonds changements comparé aux exercices précédents, conformément aux dispositions approuvées par le Conseil dans la note C-DEC 176/3.
- 1.2 L'Avant-propos du Secrétaire général a été remplacé par un rapport plus détaillé du Secrétaire général sur les activités financières de l'Organisation au cours de l'année. Le paragraphe 1 du rapport du Secrétaire général décrit les principaux changements apportés aux états financiers de 2005. Les informations figurant dans la note de travail de l'Assemblée contenant les états financiers et le rapport du Commissaire aux comptes ont été intégrées en grande partie dans le rapport du Secrétaire général et dans les Annexes aux États financiers.
- 1.3 Le document comprend désormais, outre les états financiers et le rapport du Commissaire aux comptes à l'Assemblée, la réponse du Secrétaire général au rapport du Commissaire aux comptes et les propositions de mesures à prendre.
- 1.4 D'autres modifications à la présentation graphique et au contenu des états financiers continueront d'être apportées durant les prochaines années, à mesure que l'Organisation entreprend de simplifier le processus de compte rendu et de suivre la mise en œuvre des nouvelles normes comptables, les Normes comptables internationales pour le secteur public, que les Nations Unies sont en train d'adopter.

2. RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

- 2.1 Le Commissaire aux comptes a formulé l'opinion sans réserve que les états financiers de l'Organisation pour 2005 présentent correctement, dans tous ses aspects matériels, la situation financière de l'Organisation au 31 décembre 2005, ainsi que les résultats de ses opérations; les transactions de l'Organisation qui sont venues à sa connaissance au cours de la vérification des états financiers ont, dans tous leurs aspects d'importance, été trouvées conformes au Règlement financier et aux instructions des organes délibérants de l'Organisation. Comme l'exige le Règlement financier, le Commissaire aux comptes a indiqué que, à son avis, les principes comptables ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice financier précédent, avec effet rétroactif pour le changement de la méthode de comptabilité utilisée pour les redevances d'usage, comme il est expliqué dans la Note 3 des états financiers.
- 2.2 Le Commissaire aux comptes a également rendu compte des résultats de son examen de certaines activités sélectionnées de l'Organisation dans un rapport circonstancié et a formulé des recommandations, présentées dans l'Additif n° 2, pour examen par l'Organisation. La réponse du Secrétaire général au rapport du Commissaire aux comptes et à ses recommandations figure dans l'Additif n° 3.

3. EXAMEN PAR LE CONSEIL

3.1 Le 14 juin 2006, conformément au paragraphe 13.3 du Règlement financier, le Conseil a examiné les états financiers de l'Organisation pour l'exercice financier 2005 ainsi que le rapport correspondant du Commissaire aux comptes (Document 9875). Le Conseil a aussi examiné le rapport du Secrétaire général sur la situation relative aux recommandations du Commissaire aux comptes pour les exercices antérieurs (Appendice A). Après un examen attentif des états financiers et du rapport du Commissaire aux comptes, le Conseil est convenu de transmettre le document et de recommander les mesures ci-après.

_ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _

APPENDICE A

RAPPORT DE SITUATION SUR LES RECOMMANDATIONS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES CONCERNANT L'EXERCICE FINANCIER 2004 ET LES EXERCICES ANTÉRIEURS

1. **INTRODUCTION**

Le présent rapport de situation énumère les recommandations formulées par le Commissaire aux comptes à l'occasion de l'exercice 2004 et des exercices antérieurs, au 31 mars 2006. Pour chaque recommandation en suspens, les renseignements présentés comprennent l'année du rapport d'audit à l'issue de laquelle la recommandation a été formulée, le numéro du paragraphe de ce rapport, une description de la recommandation, un commentaire non vérifié sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la recommandation, son état actuel et la date d'achèvement prévue.

Les renseignements présentés sont fondés sur les observations des responsables et elles n'ont pas été vérifiées par l'EAO. Le Commissaire aux comptes a recommandé dans son rapport pour 2003 (Doc 9834) que l'EAO exprime une opinion sur l'état des recommandations et indique si les gestionnaires font un suivi et si des progrès sont réalisés. En réponse à cette recommandation, l'EAO a noté que les ressources très limitées dont il dispose rendent impossible une couverture complète dans ce domaine. Depuis lors, le nombre des administrateurs de l'EAO est tombé de trois à deux.

2.1 Gestion de trésorerie

Nº	Année du rapport,	Suite donnée et observations	Situation	Date prévue
	numéro du paragraphe et		actuelle	d'achèvement
	recommandation			
2.1.1	1998 - paragraphe 89	Des mesures sont en cours pour moderniser le système comptable. Les	En cours	2007
	Il était recommandé de moderniser le	paiements seront mieux contrôlés dans un nouveau système. Entre		
	système comptable pour qu'il soit plus	temps, toutes les factures payables sont soigneusement surveillées de		
	facile de prendre des mesures en temps	façon que les paiements soient faits en temps utile.		
	utile, y compris le paiement aux dates			
	d'échéance.			

3. RECOMMANDATIONS DU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES POUR 1999

3.1 Programme universel d'audits de supervision de la sécurité (USOAP)

Nº	Année du rapport,	Suite donnée et observations	Situation	Date prévue
	numéro du paragraphe et		actuelle	d'achèvement
	recommandation			
3.1.1	1999 - paragraphe 47	Les ressources dont a besoin le Programme universel d'audits de	En cours	Décembre
		supervision de la sécurité (USOAP) sont obtenues au moyen du		2006
		détachement à long terme d'experts des États.		
	régionaux soient résolus afin que les	Actuellement, cinq experts détachés à long terme se sont joints au		
	ressources nécessaires puissent être	programme et deux autres doivent le faire d'ici septembre 2006. Le		
	consacrées aux activités d'audit de	détachement à long terme d'un autre expert est nécessaire.		
	supervision de la sécurité.			
3.1.2	1999 - paragraphe 47	Il n'a pas été institué de système officiel d'enregistrement du temps lors	Appliquée	
	Il était recommandé que le Groupe d'audits	des premiers audits, mais certains des auditeurs ont pris note de leur		
	de supervision de la sécurité utilise un	emploi du temps. Pendant la phase de suivi des audits, les chefs		
	système d'enregistrement du temps. Cet	d'équipe ont été habilités à évaluer le temps nécessaire pour réaliser un		
	outil fondamental fournirait à	suivi d'audit avant d'établir le calendrier, et les missions ont été		
	l'administration des renseignements	préparées en conséquence. Une évaluation de l'emploi du temps est faite		
	détaillés sur l'emploi des ressources et des	à la fin de la mission dans le cadre du rapport de mission du chef		
	données comparatives pour la planification	d'équipe.		
	des cycles de vérification futurs ainsi que	Des procédures semblables sont maintenant en place dans le cadre de		
	pour la prise de décisions.	l'approche systémique globale. En outre, les chefs d'équipe doivent		
		enregistrer les heures excédentaires consacrées à chaque mission pour		
		donner à la direction la possibilité de suivre en permanence l'efficacité		
		des procédures SOA utilisées pour la planification des audits.		

A36-WP/77 AD/15 Appendice A

4. RECOMMANDATIONS DU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES POUR 2000

4.1 Processus de planification du projet de budget-programme 2002-2004

Au paragraphe 40 de son rapport pour 2000, le Commissaire aux comptes recommandait que, pour établir un budget-programme qui puisse tenir compte des besoins globaux et des priorités stratégiques de l'OACI, le Secrétariat envisage de procéder comme suit :

Nº	Année du rapport,	Suite donnée et observations	Situation	Date prévue
	numéro du paragraphe et		actuelle	d'achèvement
	recommandation			
4.1.1	exemple une fonction de planification		Appliquée	
4.1.2	renseignements sur l'efficacité globale des programmes et des activités clés soient	Le Council a débattu de cette question. Le Plan d'activités contiendra des indicateurs de performance clés qui permettront d'évaluer la performance de l'Organisation par rapport à ses Objectifs stratégiques. Comme il est mentionné ci-dessus, le budget-programme pour 2008-2010 sera aligné sur le Plan d'activités. Pour le triennat 2005-2007, une note de travail du Comité des finances sera présentée à la 178 ^e session du Conseil, concernant l'évaluation des performances et les résultats réalisés jusqu'ici par rapport aux indicateurs de performance contenus dans le budget-programme approuvé pour 2005-2007.	Appliquée	

4.2 Gestion des ressources humaines

Au paragraphe 64 de son rapport pour 2000, le Commissaire aux comptes recommandait que, pour faire en sorte que l'OACI dispose en permanence d'un personnel compétent, qui lui permette d'atteindre son objectif stratégique, le Secrétariat :

Nº	Année du rapport,	Suite donnée et observations	Situation	Date prévue
	numéro du paragraphe et		actuelle	d'achèvement
	recommandation			
4.2.1	<u>2000 - paragraphe 64</u>	En 2004, le Conseil a approuvé 50 000 \$US au titre de la gestion des	Partiellement	Permanent
	S'assure que l'amélioration de la gestion et		appliquée	
	des méthodes de recrutement soit financée à	en gestion exécutive. Cela vient s'ajouter à un montant de 45 000 \$US		
	un niveau satisfaisant.	en formation linguistique. En outre, un atelier sur les comptes rendus de	Des activités	
		performance a été offert au personnel au niveau exécutif, et certains	de formation	
		gestionnaires ont suivi un atelier sur la gestion de projet à l'université	exécutive sont	
		McGill. Enfin, un atelier a été offert à la direction exécutive. En 2005,	entreprises,	
		la formation exécutive de la direction s'est poursuivie. L'université	avec des fonds	
		McGill a organisé un séminaire d'une journée sur la pensée créative et	limités.	
		l'innovation et un séminaire de trois jours sur la gestion de projet. Un		
		programme d'efficacité personnelle a également été entrepris. En 2006,		
		le séminaire sur la pensée créative et l'innovation a de nouveau été		
		offert à la haute direction en mars. Un séminaire intitulé « Aperçu de la		
		gestion exécutive » est prévu à l'université Concordia en octobre. Le		
		séminaire sur la gestion de projet sera de nouveau offert par McGill en		
		novembre. Le Programme d'efficacité personnelle doit également avoir		
		lieu en novembre.		

4.3 **Technologie de l'information**

Nº	Année du rapport,	Suite donnée et observations	Situation	Date prévue
	numéro du paragraphe et		actuelle	d'achèvement
	recommandation			
4.3.1	<u>2000 - paragraphe 81</u>	Ce projet, qui visait initialement à remplacer le système financier de	Partiellement	Pendant le
		base, vise maintenant le remplacement éventuel de plusieurs systèmes	appliquée	triennat
		d'arrière-plan comme les systèmes de la paie, de la gestion des		2005-2007
		ressources humaines, des ventes de publications et des déplacements.		
		Le Secrétaire général a désigné une équipe de projet qu'il a chargée de		
		réaliser une analyse de rentabilité qui fixera la portée du projet, évaluera		
	-	les diverses possibilités et précisera les coûts estimatifs ainsi qu'un		
	d'initiative et des spécialistes très	calendrier de mise en œuvre.		
	compétents.			

Nº	Année du rapport, numéro du paragraphe et	Suite donnée et observations	Situation actuelle	Date prévue d'achèvement
	recommandation			
4.3.2	2000 - paragraphe 82 Il était recommandé que l'OACI revoie la priorité qu'elle a affectée au remplacement des systèmes financiers dont elle dispose. Le financement du renouvellement, de la formation, des améliorations futures et de la maintenance des systèmes est nécessaire au succès de cette initiative.		Toute autre mesure sera prise au titre du paragraphe 4.3.1	
4.3.3	2000 - paragraphe 82 Il est nécessaire de modifier la stratégie de gestion pour mobiliser et maintenir les efforts qui seront faits pour adopter un nouveau système moderne.		En cours	Pendant le triennat 2005-2007

5.1 Bureaux régionaux, et en particulier le Bureau Amérique du Sud (Lima)

Nº	Année du rapport, numéro du paragraphe et	Suite donnée et observations	Situation actuelle	Date prévue d'achèvement
	recommandation			
5.1.1	<u>2001 - paragraphe 72</u>	Le Secrétaire général appuie la recommandation du Commissaire aux	Appliquée	
	Il était recommandé que le Secrétaire général	comptes visant à instituer un mécanisme d'examen annuel formel des		
	institue un mécanisme d'examen annuel	plans de chacun des sept bureaux régionaux.		
		Tous les bureaux régionaux doivent faire partie intégrante du Plan		
	régional. Cet examen ferait intervenir des	d'activités, qui indique les priorités, les résultats attendus et		
	représentants de chaque direction du siège et	l'utilisation des ressources.		
		Le Plan d'activités de l'ensemble de l'OACI, y compris les bureaux		
		régionaux, a été présenté au Conseil en juin 2005.		
	afin de déterminer des priorités réalistes et de			
	s'entendre à leur sujet.			

Nº	Année du rapport,	Suite donnée et observations	Situation	Date prévue
	numéro du paragraphe et		actuelle	d'achèvement
	recommandation			
5.1.2	<u>2001 - paragraphe 72</u>	En ce qui concerne la communication des résultats, des coûts en	Partiellement	Décembre
	Il était recommandé que les bureaux	ressources et des écarts par rapport aux plans pour toutes les grandes	appliquée	2006
	1	activités des régions, cette recommandation sera appliquée au titre de		
		la section du Plan d'activités des bureaux régionaux concernant la		
	aux plans pour toutes les grandes activités	gestion des performances. Le cadre pour l'établissement de la gestion		
	telles que la planification et la mise en œuvre	des performances est en cours d'élaboration et sera achevé en		
		décembre 2006. Les résultats de ces travaux seront par la suite		
	transport aérien et les initiatives	appliqués aux bureaux régionaux. Des indicateurs de performance		
	d'amélioration de la gestion. Ceci	clés ont été formulés, indicateurs qui permettront de mesurer la		
	s'appliquerait aussi bien aux comptes rendus	performance de l'Organisation par rapport à ses Objectifs		
	internes au siège durant l'année qu'au	stratégiques.		
	rapport annuel à l'Assemblée.			

6.1 **Projets de coopération technique**

Nº	Année du rapport, numéro du paragraphe et	Suite donnée et observations	Situation actuelle	Date prévue d'achèvement
	recommandation		actuene	u achevement
6.1.1	2002 - paragraphe 78 Il était recommandé que des renseignements et documents suffisants soient fournis sur le taux qui sera appliqué pour les frais généraux à la phase de planification du projet, qu'il	Afin de contrôler le coût réel du soutien des projets de coopération technique pour recouvrer les dépenses, la Direction de la coopération technique (TCB) procède périodiquement à l'analyse des recettes provenant de tous les projets exécutés dans une année donnée, en les comparant aux dépenses connexes imputées au Fonds pour les dépenses des services d'administration et de fonctionnement (AOSC), par type de projet. En outre, la TCB a élaboré un document sur l'établissement des frais généraux pour aider à dégager les éléments des dépenses d'appui, document qui contient des lignes directrices pour le calcul des frais généraux. Ces lignes directrices doivent être appliquées par toutes les sections d'exécution des projets et le processus de calcul des frais généraux doit être étayé dans les divers dossiers de projet.	Appliquée	

N^{o}	Année du rapport,	Suite donnée et observations	Situation	Date prévue
	numéro du paragraphe et		actuelle	d'achèvement
	recommandation			
6.2.1	institue un mécanisme d'examen annuel formel des plans avec chaque bureau régional. Cet examen ferait intervenir des représentants de chaque direction du siège et être axé sur les résultats escomptés et les coûts à prévoir pour les atteindre, afin de	Les travaux concernant la question de la gestion des performances et des comptes rendus corrélatifs ainsi que l'élaboration de la méthodologie ont débuté au niveau du groupe de gestion de haut niveau (SMG). L'examen annuel formel des plans fera partie de la section du Plan d'activités concernant la gestion des performances. Le cadre pour l'établissement de la gestion des performances est en cours d'élaboration et sera achevé d'ici décembre 2006. Les résultats de ces travaux seront par la suite appliqués aux bureaux régionaux. Des indicateurs de performance clés ont été formulés. Le Plan d'activités comportera donc des indicateurs de performance clés, qui permettront de mesurer la performance de l'Organisation par rapport à ses Objectifs stratégiques.	Partiellement appliquée	Décembre 2006
6.2.2	2002 - paragraphe 114 Il était recommandé que les rôles et les responsabilités des bureaux régionaux soient clarifiés et que le manuel des bureaux régionaux soit revu et rendu disponible sous forme électronique.	L'étude des bureaux régionaux est achevée. Le manuel a été finalisé en décembre 2005 et la version électronique est disponible au RAO.	Appliquée	
6.2.3	2002 - paragraphe 114 Il était recommandé que les bureaux régionaux rendent compte des résultats, des coûts en ressources et des écarts par rapport	Le cadre pour l'établissement de la gestion des performances est en cours d'élaboration et sera achevé en décembre 2006. Les résultats de ces travaux seront par la suite appliqués aux bureaux régionaux. Des indicateurs de performance clés ont été formulés, indicateurs qui permettront de mesurer la performance de l'Organisation par rapport à ses Objectifs stratégiques.	Partiellement appliquée	Décembre 2006

Nº	Année du rapport,	Suite donnée et observations	Situation	Date prévue
	numéro du paragraphe et		actuelle	d'achèvement
	recommandation			
6.2.4	<u>2002 - paragraphe 114</u>	Plusieurs communiqués de presse décrivant les réalisations des	Partiellement	Décembre
	Il était recommandé que les bureaux	programmes régionaux ont été diffusés. Les bienfaits des efforts de	appliquée	2006
	régionaux indiquent les bénéfices potentiels	mise en œuvre y sont aussi indiqués. Ces réalisations sont publiées		
	dans leurs plans budgétaires et les avantages	dans le Rapport annuel du Conseil.		
	réels dans leurs rapports mensuels au siège.	Cette tâche sera prise en compte dans l'établissement du Plan		
	Les réalisations pourraient aussi être publiées	d'activités et la gestion des performances des bureaux régionaux. Le		
	dans le Rapport annuel du Conseil, avec	Plan d'activités a été finalisé en juin 2005. L'établissement d'un		
	toute indication utile en ce qui concerne	système de gestion des performances est en cours.		
	l'attribution.			

7.1 Bureaux régionaux, en particulier le Bureau Afrique occidentale et centrale (Dakar)

Nº	Année du rapport, Suite donnée et observations numéro du paragraphe et		Situation actuelle	Date prévue d'achèvement
	recommandation			
7.1.1	et les bureaux régionaux collaborent pour	La formulation du Plan d'activités, y compris pour les bureaux régionaux, est terminée. Le Plan d'activités aidera à établir les priorités et à promouvoir la mise en œuvre des spécifications qui figurent dans les plans de navigation aérienne mondial et régionaux,	Appliquée	
	plus détaillée le rôle des bureaux régionaux pour promouvoir et/ou aider des projets particuliers faisant partie des plans régionaux de navigation aérienne, et qui constituent une base pour les comptes à rendre.	•		

Nº	Année du rapport, numéro du paragraphe et recommandation	Suite donnée et observations	Situation actuelle	Date prévue d'achèvement
7.1.2	fournisse des orientations avant chaque réunion de groupe de planification régionale concernant la manière de traiter les incidences de l'incompatibilité entre systèmes et normes des États et groupes	liées à la navigation aérienne au titre des Objectifs A et D. La liste sera utilisée pour échanger l'information et faire en sorte que la réalisation des tâches de cette nature inscrites dans les plans	Partiellement appliquée	Permanent
7.1.3	2003 - paragraphe 133 Il était recommandé que l'OACI établisse une chaîne de résultats prévus en relation avec ses objectifs pour assurer une meilleure base pour les comptes à rendre.	L'introduction du Plan d'activités et des rapports sur la gestion des performances améliorera encore l'efficacité des travaux de l'OACI. Le Plan d'activités de l'ensemble de l'OACI, y compris les bureaux régionaux, a été présenté au Conseil en juin 2005. Le cadre pour l'établissement de la gestion des performances est en cours d'élaboration et sera achevé d'ici décembre 2006. Des indicateurs de performance clés ont été formulés. Les mécanismes visant à mesurer les indicateurs de performance clés ont évolué.	Partiellement appliquée	Décembre 2006
7.1.4	2003 - paragraphe 133 Il était recommandé que l'OACI recueille des statistiques et conduise des évaluations pour déterminer les résultats réels de ses activités.	Les recommandations du Commissaire aux comptes s'appliquent à tous les bureaux régionaux et seront mises en œuvre en conséquence. Elles ont été prises en compte dans le cadre du Plan d'activités en juin 2005. Les résultats effectifs des activités des bureaux régionaux seront contrôlés par l'intermédiaire du système de gestion des performances.	Partiellement appliquée	Décembre 2006
7.1.5	2003 - paragraphe 133 Il était recommandé que les résultats soient consignés dans les rapports mensuels des bureaux régionaux et dans le rapport annuel à l'Assemblée.	Le Plan d'activités prévoit d'améliorer le format des rapports mensuels des bureaux régionaux pour que les activités majeures spécifiques à la région soient bien prises en compte puis reflétées dans le Rapport annuel du Conseil à l'Assemblée. Ces renseignements peuvent aussi être utilisés par les bureaux régionaux durant le processus de planification budgétaire pour appuyer leurs besoins en ressources. Les résultats effectivement obtenus par les bureaux régionaux seront contrôlés par l'intermédiaire du système de gestion des performances. Le rapport annuel au Conseil a été révisé.	Partiellement appliquée	Décembre 2006

Bureau de l'évaluation des programmes, de la vérification et de l'examen de la gestion (EAO)

Nº	Année du rapport,	Suite donnée et observations	Situation	Date prévue
	numéro du paragraphe et		actuelle	d'achèvement
	recommandation			
7.2.1	<u>2003 - paragraphe 175</u>	L'étude d'évaluation des risques et l'analyse FFPM étaient inscrites	En cours	Décembre
		au programme de travail de l'EAO pour 2005. L'évaluation des		2006
		risques sera incorporée au plan opérationnel de l'Organisation et fera		
		ainsi partie intégrante de la planification organisationnelle.		
	cadres supérieurs à cette évaluation.			
7.2.2	2003 - paragraphe 175	Les réalisations au titre du Plan d'activités et des comptes rendus de	Aucune	
		performance devraient faciliter la communication des résultats	autre	
		obtenus par rapport aux buts et objectifs de l'ensemble de	mesure	
		l'Organisation. Il est particulièrement souhaitable de faire chaque	prévue	
		année un contrôle/compte rendu des résultats par rapport aux buts et		
		cette activité devrait être incorporée dans le cadre de compte rendu.		
		Ses ressources étant limitées, l'EAO n'a pas la capacité		
		d'entreprendre un contrôle à l'échelle de l'Organisation, il met en		
		évidence les résultats obtenus par rapport aux buts et objectifs propres		
	actions futures.	à chaque programme lorsqu'il l'évalue.		
7.2.3	2003 - paragraphe 175	L'EAO poursuivra ses efforts pour augmenter sa capacité	Aucune	
		d'évaluation, compte tenu de ses ressources très limitées. Il	autre	
		maintiendra sa participation à certains forums du régime commun qui	mesure	
		proposent des normes et des lignes d'orientation que l'OACI peut	prévue	
		facilement adopter. Pour renforcer de manière significative la capacité		
		d'audit et d'évaluation, des ressources supplémentaires en personnel		
	ressources actuels et prévus.	sont nécessaires.		
7.2.4	2003 - paragraphe 176	L'EAO a graduellement amélioré la présentation de ses comptes	Appliquée	
		rendus. Le format de compte rendu a été simplifié et est devenu plus		
		cohérent, mettant l'accent sur les questions clés et indiquant le		
	*	nombre des recommandations et les observations de la direction.		
	indiquant le nombre de recommandations			
	formulées et les observations de la direction,			
	le cas échéant.			

ך	>
۲	_
۲	_

A Ji A	AD/15	A30-WF///

Nº	A musée du monument	Cuita donnée at absorbations	C:44:	Data muérma
IN.	Année du rapport,	Suite donnée et observations	Situation	Date prévue
	numéro du paragraphe et		actuelle	d'achèvement
	recommandation	1 1706		
7.3.1	2003 - paragraphe 82	À la 173 ^e session du Conseil, un groupe de travail a élaboré et	Appliquée	
	Il était recommandé que l'OACI entreprenne	présenté la note C-WP/12383 concernant l'actualisation du Plan		
	un programme à l'échelle de l'Organisation			
	et procède à un examen fondé sur les	Objectifs stratégiques de l'OACI. Les stratégies de gestion des		
	activités et axé sur les priorités stratégiques	ressources humaines pour le triennat actuel et les triennats à venir		
	de l'Organisation.	seront reflétées/élaborées en fonction des Objectifs stratégiques de		
		l'OACI.		
		À la 174 ^e session du Conseil, un Cadre de gestion des ressources		
		humaines a été présenté dans la note C-WP/12418. Par la suite, à la		
		176 ^e session, la note C-WP/12557 a rendu compte des progrès réalisés		
		dans la mise en œuvre des stratégies en matière de ressources		
		humaines à l'appui de la réalisation des Objectifs stratégiques de		
		l'Organisation.		
7.3.2	2003 - paragraphe 82	Les directeurs et les chefs des bureaux ont été invités à indiquer leurs	En cours	Décembre 2006
	Il était recommandé que l'OACI élabore une			
	compréhension commune des compétences			
	du personnel au niveau des cadres supérieurs	fonction des modifications des priorités et de manière à préciser les		
	pour établir si l'Organisation dispose des	compétences qui seront requises pour les deux prochains triennats,		
	connaissances et des aptitudes nécessaires	soit jusqu'à 2013. Ces besoins seront traduits en termes de		
	pour atteindre ses objectifs et, si ce n'est pas	planification stratégique des ressources humaines, en insistant sur les		
	le cas, pour formuler des programmes en vue	compétences nécessaires pour les deux prochains triennats. Pour		
	de combler les lacunes en matière de	1		
	connaissances et de compétences.	de leur direction ou de leur bureau, un inventaire des profils des		
		aptitudes internes concernant le niveau d'instruction, les qualifications		
		linguistiques et l'expérience, a été établi. Ces données sont		
		actuellement en cours d'analyse et seront communiquées aux		
		gestionnaires. Un atelier sera donné pour aider ces derniers à évaluer		
		l'écart entre les ressources compétentes disponibles et les		
<u> </u>		compétences requises.		

Nº	Année du rapport,	Suite donnée et observations	Situation	Date prévue
	numéro du paragraphe et recommandation		actuelle	d'achèvement
7.3.3	comme il convient les programmes de formation technique indiqués dans une enquête récente sur les besoins en formation, pour contribuer à ce que l'Organisation	À part les fonds limités qui ont été mis à disposition en 2006, il n'y a pas de financement prévu pour la formation technique. Une approche centralisée pour la formation technique est à l'étude. Chaque directeur a présenté une liste des besoins en formation technique de sa direction pour 2006. Une liste de l'ensemble des besoins en formation technique pour 2006 sera présentée aux directeurs au cours d'une réunion qui aura lieu en mai 2006. Outre cette initiative, un plan à long terme pour les programmes de formation générale et de formation technique jusqu'en 2010 sera établi, en fonction de l'évaluation des besoins qui sera faite avec l'aide de consultants externes.	En cours	Décembre 2006
7.3.4	mesures plus strictes pour accélérer l'établissement de la liste préférentielle	En dehors de certains secteurs isolés de l'Organisation, une amélioration générale a été constatée pour ce qui est de la production des listes préférentielles initiales. Des suivis systématiques auprès des directions ont été assurés et un dialogue direct s'est établi avec les directeurs, chefs de bureau et chefs de service pour accélérer encore le processus. (Voir aussi les observations du paragraphe 7.3.5 ci-dessous.)	En cours	Avril 2006
7.3.5	surveille et explique le temps nécessaire à	En 2006, des décisions de politique spécifiques en matière de ressources humaines ont été prises en vue d'appliquer un délai rigoureux de sept mois pour le recrutement aux postes de la catégorie des administrateurs. Pour chaque étape du processus de recrutement, il a été fixé un délai précis que toutes les parties concernées doivent respecter. Le respect des délais à chaque étape du processus sera suivi de près pour garantir qu'il n'y aura pas de retard. De plus, les offres d'engagement présentées à certains candidats seront modifiées de manière à préciser que s'ils ne prennent pas leurs fonctions dans un certain délai, l'offre deviendra nulle et non avenue.	En cours	Avril 2006

1			>
- 1	-	_	١
-	L	J	۵

Nº	A marks du monmont	Cuita doundo et absormations	Citro ation	Data
IN	Année du rapport,	Suite donnée et observations	Situation	Date prévue
	numéro du paragraphe et		actuelle	d'achèvement
	recommandation			
7.3.6	2003 - paragraphe 82	Des mesures ont été prises pour promouvoir la candidature de femmes	En cours	Permanent
	_	à des postes de cadre au sein du Secrétariat, par exemple en prenant		
		contact avec des groupes de femmes à Montréal et en participant à des		
		réunions à l'échelle locale et à des réunions interinstitutions des		
		Nations Unies sur les questions de parité entre les sexes, en reliant		
		l'OACI au site web WomenWatch, en contactant des déléguées		
	_ <u>*</u>	participant à des réunions de l'OACI, en envoyant des lettres aux		
		Représentants au Conseil pour établir des liens avec les autorités		
		nationales chargées de promouvoir le statut de la femme, en		
		participant à des conférences dans le domaine aéronautique		
	-	auxquelles des femmes assistaient, en améliorant les procédures de		
	humaines) nécessaires à l'application de ce	recrutement pour faciliter les candidatures de femmes, etc. De plus,		
	plan.	plusieurs mesures sont aussi prévues pour les années à venir,		
		parallèlement au programme d'action positive lancé par les Nations		
		Unies pour promouvoir et améliorer l'emploi des femmes dans la		
		catégorie du cadre organique.		
		Suite à la décision prise par l'Assemblée à sa 35 ^e session, le Conseil a		
		approuvé à sa 175 ^e session (note C-WP/12483) un amendement de la		
		règle 4.1 du Code du personnel de l'OACI pour mettre en œuvre un		
		programme d'action positive pour le recrutement et la situation des		
		femmes, inspiré du principe de la représentation géographique		
		équitable. Cette même note de travail rendait aussi compte des		
		progrès réalisés dans la mise en place à l'OACI de politiques		
		favorables à la famille et des mesures prises en vue de promouvoir		
		davantage l'égalité des sexes. Au nombre des réalisations récentes, on		
		compte la nomination de coordonnatrices relativement à la		
		problématique hommes-femmes dans les bureaux régionaux. Les		
		efforts pour améliorer encore la situation et la représentation des		
		femmes au Secrétariat se poursuivent. Un rapport sur le recrutement		
		et la situation des femmes est présenté au Conseil chaque année. Un		
		rapport est présenté aussi à l'Assemblée.		

Suivi du rapport du Commissaire aux comptes pour 2000 : modernisation des systèmes d'information financière

Nº	Année du rapport, numéro du paragraphe et	Suite donnée et observations	Situation actuelle	Date prévue d'achèvement
	recommandation		actuent	u achevement
7.4.1	la recherche d'un nouveau système financier, l'Organisation examine tous les facteurs susceptibles d'avoir une incidence sur le succès à long terme du projet de renouvellement du système financier et évalue entièrement les incidences et les		En cours	Juin 2006
7.4.2	2003 - paragraphe 96 Il était recommandé que, en l'absence d'engagement de financement à long terme et durable, l'OACI accorde plus de poids aux solutions qui répondent le mieux aux besoins immédiats des principales parties prenantes	Il convient de noter que l'Organisation devra déterminer l'ampleur finale du projet sur la base des priorités et des ressources disponibles. En l'absence de sources de financement à long terme et durables pour la modernisation de son système financier, il faudra imposer des limites strictes à la portée du projet, surtout si l'on ne trouve pas de solutions de rechange moins coûteuses. Ces questions et les répercussions sur la portée du projet seront examinées dans le bilan de rentabilité évoqué au paragraphe 7.4.1.	En cours	Juin 2006
7.4.3	2003 - paragraphe 96 Il était recommandé que l'OACI cherche à faire en sorte qu'elle dispose des capacités et des ressources humaines nécessaires pour	L'Organisation ne peut acquérir les capacités nécessaires pour appuyer un nouveau système financier avant d'avoir retenu une	En cours	2006

8.1 **Résultats de la vérification d'attestation**

Nº	Année du rapport, numéro du paragraphe et recommandation	Suite donnée et observations	Situation actuelle	Date prévue d'achèvement
8.1.1	2004 - paragraphe 10, alinéa c La valeur des biens durables n'est toujours pas indiquée dans les états financiers de 2004.			
8.1.2		Dans le cadre des décisions résumées dans le C-DEC 176/3, le Conseil a approuvé la proposition de comptabiliser les recettes tirées des publications suivant la méthode de la comptabilité d'exercice dans les comptes de 2005. Il n'a cependant pas été possible de le faire pour l'exercice 2005 comme prévu parce que le Commissaire aux comptes a demandé que le stock des publications détenues pour la revente soit inscrit comme un élément actif du bilan. Comme l'explique le paragraphe 3.6 de la note C-WP/12394, la méthode actuelle est de comptabiliser le coût de production des publications dans les dépenses du Programme ordinaire et la comptabilisation des stocks de publications comme actif au bilan ne pourra se faire que dans le cadre du budget du prochain triennat. Les ventes de publications continueront donc d'être prises en compte selon la méthode de la comptabilité de caisse jusqu'à l'adoption des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) en 2008.	En cours	2008
8.1.3	simplifiés et devraient contenir un ensemble de politiques comptables. Le Secrétariat devrait établir un plan d'action pour	La note C-WP/12394, présentée au Conseil et approuvée à la 176 ^e session, contenait un plan de travail pour simplifier les comptes de 2005 en regroupant les Notes en une seule série. Une note de suivi, en cours de préparation pour la 178 ^e session, présentera les répercussions de l'adoption des normes IPSAS en remplacement des normes UNSAS ainsi qu'un échéancier à ce sujet ; l'approbation de cette mesure est prévue pour mai/juin 2006.	En cours	Mai/juin 2006

Nº	Année du rapport,	Suite donnée et observations	Situation	Date prévue	
	numéro du paragraphe et		actuelle	d'achèvement	AD/15 Append
	recommandation			ndi	
8.1.4	consommables et des biens durables devrait être amélioré. La Section des services de conférence et de bureau (COS) ne devrait pas retarder davantage l'approbation et la diffusion de la nouvelle procédure de gestion des biens durables. Il faut redoubler d'efforts pour produire un inventaire exact des biens durables afin d'en	Les mesures suivantes ont été prises pour améliorer le contrôle des stocks de l'Organisation: 1) Le manuel pour la gestion des biens durables, qui contient des lignes directrices sur les méthodes de gestion de ces biens, a été approuvé par le Secrétaire général. Des exemplaires en ont été remis à tous les bureaux pour normaliser les usages en matière de contrôle des stocks dans l'ensemble de l'Organisation. 2) Les tâches ont été réaffectées et priorisées de manière qu'un fonctionnaire formé soit affecté à temps plein à la gestion des stocks jusqu'à ce que les normes UNSAS soient respectées. La Section COS a affecté du personnel à la gestion des biens non durables (NEP). L'administrateur chargé des services d'immeubles (BSO) est responsable des NEP et est le coordonnateur pour toutes les questions relatives aux stocks; il est assisté par un agent des services généraux. Des progrès ont été réalisés, et la valeur des NEP a été communiquée au Commissaire aux comptes pour la vérification des comptes de 2005. 3) L'identification et les rapprochements concernant tous les biens ont été relocalisés et réaffectés. Un inventaire a été réalisé par une société indépendante pour la fin de l'exercice 2005 et les rapprochements ont été faits par COS. Tous les biens en stock ont reçu un code-barres pour en faciliter le comptage et le suivi. 4) Les procédures ont été simplifiées pour permettre l'enregistrement rapide de toutes les nouvelles acquisitions et de tous les mouvements de biens. Toutes les nouvelles acquisitions ont été enregistrées rapidement. 5) Il est procédé à une vérification indépendante de toute saisie de données pour garantir l'exactitude de la base de données. Le superviseur du groupe des stocks vérifie l'exactitude des saisies de données. 6) Des contrôles physiques périodiques et de fin d'année sont réalisés d'après le décompte fait par COS.	En cours	2006	AD/15 Appendice A A-16

Nº

Année du rapport,

numéro du paragraphe et

	numero du paragraphe et		actuciic	u achevement
	recommandation			
8.2.1	2004 - paragraphe 26	Le Manuel administratif de la Direction de la coopération technique	En cours	Août 2006
	Bien que plusieurs modifications aient été	(TCAM), qui contient les politiques et instructions au personnel de la		
		Direction ayant un caractère durable, est actuellement en cours		
		d'actualisation, pour y prévoir un chapitre distinct contenant la		
	•	politique récapitulative de la coopération technique, sur la base des		
	technique.	résolutions et décisions de l'Assemblée en vigueur, ainsi que des		
	•	décisions applicables du Conseil de l'OACI.		
8.2.2	2004 - paragraphes 29 à 31	Les procédures détaillées concernant la production des	Appliquée	
		renseignements relatifs à la justification des projets figurent au		
		chapitre 9 du Manuel de formulation des projets de la TCB. Toutes les		
	renseignements sur leur justification.	sections d'exécution des projets ont reçu pour instruction de toujours		
	, v	suivre ces procédures lors de la préparation et de l'élaboration d'un		
		descriptif de projet. Les chefs de section ont aussi été informés		
		qu'aucun projet ne serait soumis pour approbation si l'information sur		
		sa justification n'était pas suffisante.		
8.2.3	2004 - paragraphes 32 à 34	Le Manuel de formulation des projets, et en particulier la section sur	Appliquée	
	Dans notre rapport de 2002, nous	l'évaluation des risques qui figure aux chapitre 8 (Cadre de la		
	recommandions que les risques des projets	formulation des projets) et 9 (Descriptif de projet), a été réexaminé		
	soient mieux évalués.	par les responsables de la TCB et un texte révisé sur l'évaluation des		
		risques a été produit et approuvé pour application immédiate par		
		toutes les sections d'exécution des projets. Les procédures applicables		
		exigent que tous les descriptifs de projet contiennent une section		
		distincte sur l'évaluation des risques ; des lignes directrices ont été		
		élaborées pour faciliter la détermination des facteurs de risque		
		internes et externes susceptibles d'avoir une incidence sur la		
		réalisation des objectifs du projet, la production des résultats ou		
		l'exécution des activités, de même que les mesures recommandées		
		pour atténuer ces risques. Les risques des projets doivent être		
		périodiquement réévalués et l'analyse de risque doit être		
		adéquatement documentée dans le dossier.		

Suite donnée et observations

Situation

actuelle

Date prévue

d'achèvement

Nº	Année du rapport,	Suite donnée et observations	Situation	Date prévue
	numéro du paragraphe et		actuelle	d'achèvement
	recommandation			
8.2.4	<u>2004 - paragraphes 35 à 38</u>	Afin de suivre le coût réel du soutien des projets de coopération	Aucune	
	Le manque de renseignements sur le taux des		autre	
	frais généraux et sur les coûts des projets	•	mesure	
	rend difficile l'évaluation du coût réel de la		prévue	
	gestion et de l'établissement des rapports	1 1 1	avant la	
	concernant les projets de coopération		mise en	
	technique.	pour faciliter la détermination des éléments des coûts de soutien,	œuvre d'un	
		document qui contient des lignes directrices pour déterminer les frais	nouveau	
		généraux imputés. Ces lignes directrices sont appliquées par toutes les	système	
		sections d'exécution des projets, et le processus d'établissement des	financier	
		frais généraux figure dans les dossiers des divers projets.		
8.2.5	2004 - paragraphes 39 à 41	La TCB a établi une liste de vérification permettant de suivre les	En cours	Juillet 2006
	Il convient d'améliorer l'évaluation des	examens des descriptifs de projet et des accords, et elle l'a		
	projets avant leur approbation. Nous avons			
	constaté qu'aucune liste de vérification n'est	L'objectif était de faire en sorte que toutes les phases de l'élaboration		
	utilisée pour suivre les examens des accords.	d'un descriptif de projet, de la planification à l'approbation et à la		
		signature, fassent l'objet d'un examen adéquat, en coordination avec		
		les secteurs appropriés de l'Organisation, notamment la Direction des		
		affaires juridiques et la Direction des finances, et qu'elles soient bien		
		documentées. En outre, comme l'a suggéré l'EAO en mars 2006, une		
		liste de vérification couvrant les contrats d'acquisition, le CAPS		
		compris, est en cours d'élaboration en vue de couvrir toutes les		
		actions effectuées pour mener à bien une opération d'acquisition, ce		
		qui comprend une demande officielle auprès des utilisateurs pour		
		qu'ils indiquent leur degré de satisfaction envers les services		
		d'acquisition fournis par l'OACI.		

Nº	Année du rapport,	Suite donnée et observations		Date prévue
	numéro du paragraphe et		actuelle	d'achèvement
	recommandation			
8.2.6	2004 - paragraphes 42 à 45	En 2005, les responsables de la TCB ont procédé à un réexamen de la	Aucune	
	Les activités de contrôle des projets sont	structure de contrôle et de compte rendu des projets de coopération	autre	
	conduites sur une base permanente mais le	technique. Des instructions détaillées ont été établies de façon que	mesure	
	système de suivi et de compte rendu appelle	toutes les sections d'exécution des projets procèdent régulièrement au	prévue	
	des améliorations. La TCB devrait	suivi et au contrôle des projets de coopération technique, et que les	avant la	
	poursuivre ses efforts pour établir un	renseignements nécessaires figurent dans un rapport de contrôle	mise en	
	mécanisme intégré de contrôle et de compte	distinct, en plus du rapport de mission, dans les dossiers des divers	œuvre d'un	
	rendu qui lui procurerait l'information et la	projets. Il a également été donné pour instruction de ne pas restreindre	nouveau	
	souplesse nécessaires pour la gestion des	les activités de contrôle aux missions, mais d'y inclure aussi les	système	
	projets de coopération technique.	activités réalisées au siège et dans les bureaux régionaux, qui doivent	financier	
		également figurer dans les dossiers des projets.		

RÉCAPITULATION 9.

Récapitulation des recommandations du Commissaire aux comptes 1998-2004

Situation au 31 mars 2006

				Recommand	lations
Sujet		Reférence	Total	Achevé	En cours
1998					
Direction du transport aérien — Programme statistique (achevé en 2004)			3	3	-
Protection de l'environnement (achevé en 2004)			1	1	-
Gestion de la trésorerie		2.1	10	9*	1
	Total		14	13 (93 %)**	· 1
1999					
Programme universel d'audits de supervision de la sécurité		3.1	8	7	1
	Total		8	7 (88 %)**	· 1
2000					
Processus de planification du projet de budget-programme 2002-20	004	4.1	4	4	-
Gestion des ressources humaines		4.2	4	3	1
Technologie de l'information		4.3	6	4	2
	Total		14	11 (79 %)**	3
2001					
Projets d'accord de services de gestion (achevé en 2004)			4	4	-
Bureaux régionaux, en particulier Lima		5.1	2	1	1
	Total		6	5 (83 %)**	· 1
2002					
Projets de coopération technique		6.1	8	8	-
Bureaux régionaux, en particulier Bangkok et Paris		6.2	5	2	3
	Total		13	10 (77 %)**	3
2003					
Bureaux régionaux, en particulier Dakar		7.1	5	1	4
Bureaux de l'évaluation des programmes, de la vérification et de l'examen de la gestion		7.2	10	9*	1
Suivi du rapport pour 2000 : gestion des ressources humaines		7.3	6	1	5
Suivi du rapport pour 2000 : modernisation des systèmes d'information financière		7.4	3	-	3
	Total		24	11 (46 %)**	13
2004					
Résultats de la vérification d'attestation		8.1	4	-	4
Suivi du rapport pour 2002 sur la gestion des projets de coopération technique		8.2	6	2	4
	Total		10	2 (20 %)	8
46 T 11					

^{*} Indique qu'aucune autre suite n'est prévue.
** Taux de réalisation du total des recommandations.

APPENDICE B

PROJETS DE RÉSOLUTION

Résolution 57/5

Approbation des comptes de l'Organisation pour l'exercice financier 2005 et examen du rapport de vérification correspondant

L'Assemblée,

Considérant que les comptes de l'Organisation pour l'exercice financier 2005, ainsi que le rapport de vérification de ces comptes que le Vérificateur général du Canada, membre du Groupe mixte de vérificateurs extérieurs des comptes de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées, a établi en qualité de Commissaire aux comptes de l'OACI, ont été soumis à l'Assemblée après avoir été communiqués aux États contractants,

Considérant que le Conseil a étudié le rapport de vérification des comptes et l'a soumis à l'examen de l'Assemblée,

Considérant que les dépenses ont été examinées conformément aux dispositions du Chapitre VIII, article 49, alinéa f), de la Convention,

- 1. *Prend note* du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes apurés pour l'exercice financier 2005, de la réponse du Secrétaire général au rapport de vérification et du rapport sur la mise en œuvre des recommandations du Commissaire aux comptes pour les exercices antérieurs ;
- 2. *Invite* instamment le Secrétaire général à donner la suite nécessaire appropriée aux recommandations du Commissaire aux comptes ;
 - 3. Approuve les comptes apurés de l'exercice financier 2005.

Résolution 57/6

Approbation des comptes relatifs aux activités du Programme des Nations Unies pour le développement qui sont administrées par l'OACI en tant qu'agent d'exécution pour l'exercice financier 2005 et examen du rapport de vérification sur les états financiers de l'Organisation qui porte également sur les comptes du Programme des Nations Unies pour le développement

L'Assemblée,

Considérant que les comptes indiquant l'état des fonds alloués à l'OACI par l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement qui ont été administrés par l'OACI en tant qu'agent d'exécution pour l'exercice 2005, ainsi que le rapport de vérification des états financiers de

l'Organisation, qui porte également sur les comptes du Programme des Nations Unies pour le développement, que le Vérificateur général du Canada, membre du Groupe de vérificateurs extérieurs des comptes de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées, a établi en qualité de Commissaire aux comptes de l'OACI, ont été soumis à l'Assemblée après avoir été communiqués aux États contractants,

Considérant que le Conseil a étudié le rapport de vérification et l'a soumis à l'examen de l'Assemblée pour qu'il soit transmis à l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement,

Considérant que le Règlement financier et les Règles de gestion financière du Programme des Nations Unies pour le développement prévoient que les organismes des Nations Unies qui sont chargés par le PNUD d'exécuter ou de réaliser des activités au titre des programmes soumettent à l'Administrateur, qui les transmet au Conseil d'administration, des états indiquant l'utilisation des allocations que l'Administrateur leur a faites et que ces états sont accompagnés d'une attestation de vérification établie par les vérificateurs externes des organismes intéressés et de leur rapport,

- 1. Prend note du rapport du Commissaire aux comptes sur les états financiers de l'Organisation, qui porte également sur les comptes du Programme des Nations Unies pour le développement qui sont administrés par l'OACI en tant qu'agent d'exécution, pour l'exercice 2005;
- 2. Approuve les comptes relatifs au Programme des Nations Unies pour le développement qui sont administrés par l'OACI en tant qu'agent d'exécution pour l'exercice 2005 ;
- 3. Décide que les états financiers de l'Organisation, qui comprennent également les comptes du Programme des Nations Unies pour le développement qui sont administrés par l'OACI, et le rapport de vérification seront transmis à l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement pour être soumis au Conseil d'administration du PNUD.